



NATIONS UNIES
Office contre la drogue et le crime

PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

VIENNE (AUTRICHE), 28 JUIN-9 JUILLET 2004

NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

Lieu, date et heure

La Conférence se tiendra du 28 juin au 9 juillet 2004 à l'Office des Nations Unies à Vienne, au Centre international de Vienne, dans la salle du Conseil (C04), Wagramer Strasse 5, 1220 Vienne. Elle s'ouvrira à 10 heures.

Coordonnées du Secrétariat

Secrétaire de la Conférence des Parties
Section des conventions contre la criminalité
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Télécopie: +43-1 26060 5841 ou 26060 6711
Téléphone: +43-1 26060 4534 ou 26060 4281

Pouvoirs des représentants

Les pouvoirs des représentants ou des observateurs de chaque État Partie et les noms des personnes constituant sa délégation doivent émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères ou, dans des cas exceptionnels, d'une personne habilitée par l'un ou l'autre, ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation.

Les pouvoirs devraient être communiqués au Secrétariat si possible vingt-quatre heures au moins avant l'ouverture de la session.

Inscription

Les participants peuvent s'inscrire auprès du bureau d'inscription situé à la porte 1 où les cartes d'accès aux locaux leur seront remises une heure avant l'ouverture de la session.

Transports

Les participants devront organiser eux-mêmes leur transport entre l'aéroport et le centre de conférence.

Visas

Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée pour l'Autriche peuvent en faire la demande à la représentation diplomatique ou consulaire de l'Autriche la plus proche, ou aux autorités diplomatiques ou consulaires de tout État Partie à l'Accord de Schengen agissant au nom de l'Autriche (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal).

Hôtel

Il est demandé aux participants d'effectuer leur propre réservation d'hôtel ou de prendre contact avec la mission

permanente de leur pays à Vienne afin d'obtenir une aide à cet effet.

Documentation

La documentation sera publiée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Internet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse suivante:

http://www.unodc.org/unodc/en/crime_toc_parties.html

Services postaux, téléphone, télégrammes et télécopie

On trouvera au 1^{er} étage du bâtiment du CIV un bureau de poste qui assure tous les services postaux ordinaires. Les télécopies peuvent uniquement être envoyées par la poste. Les appels téléphoniques interurbains/internationaux peuvent être effectués à la poste ou dans des cabines téléphoniques payantes.

Premiers secours

L'infirmerie du Service médical commun, bâtiment F, 7^e étage (poste 22223 ou 22225) peut dispenser des soins médicaux.

Banques

Des services bancaires sont assurés par la Bank Austria-Creditanstalt-Bankverein (1^{er} étage du bâtiment C ou rez-de-chaussée du bâtiment D). Les deux agences sont ouvertes les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 heures à 15 heures et le jeudi de 9 heures à 17 h 30.

Services de restauration

Les services de restauration se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment F:

Cafétéria: petit déjeuner de 8 heures à 10 heures; déjeuner de 11 h 30 à 14 h 30.

Restaurant: de 11 h 30 à 15 heures.

Buvette: de 16 h 30 à 20 heures.

Il existe en outre deux *coins cafés* dans le bâtiment C (C04 et C07), ouverts de 9 heures à 16 heures.